



Dossier OPA

Compte-rendu de la réunion Bilatérale CFDT/DRH/MGS du 20 mars 2019

Présents pour l'administration : Mme Agnès Boissonnet (Sous-directrice chargée de la modernisation et de la gestion statutaire) - Mme Audrey Lemesle (Cheffe de bureau) – SG/DRH/MGS, Isabelle Lannuzel (Chargée de Mission).

Pour la CFDT: Pascal Blandel - DDTM 56, Willy Aglae - VNF, Francis Hiesiger – VNF, Dominique Vincent - UFETAM

Le contexte

Depuis plus de 8 années et la fin du droit d'option de plein droit dans la Fonction publique territoriale, cette réunion en bilatérale était très attendue suite à nos différentes interventions au Cabinet du Ministre fin 2018.

En préambule

La CFDT rappelle, une fois de plus, à l'administration l'importance d'une évolution de la classification des OPA. Les OS portent ce dossier depuis plusieurs années et la situation dans les services n'a cessé de se dégrader.

Nous apprenons en séance que cette commande émane des cabinets du MTES et MACP avec la volonté, cette fois, de boucler ce projet pour la fin du premier semestre 2019.

Attention ! À ce stade du **Projet**, rien n'est acté et validé ; cependant il apparait une volonté réelle du Budget (Bercy) de prendre des décisions en faveur des OPA. Nous pouvons considérer l'annonce intéressante.

Réponses de l'administration « la sous-directrice »

Ce dossier projet porte sur les 2 252 OPA (ETP).

Les OPA ont-ils enfin été entendus ? Le projet de nouvelle grille de classification en construction consisterait à la simplification en une seule filière à neuf niveaux qui assurerait un déroulement de carrière correct pour les OPA.

Dans les faits il y a deux enveloppes distinctes :

- une de revalorisation du taux horaire pour tous les OPA qui favoriserait les plus basses catégories (de 1,8% à 0,4%)
- une seconde pour les promotions 2019. L'exercice aurait l'aval de Bercy.

Si le projet aboutit pour une prise en compte **au 1^{er} janvier 2019** il y aura donc un rappel général sur salaire en 2019 pour tous les OPA. La commande de ce projet est ministérielle et doit aller vite, les délais de mise en œuvre sont hyper contraints. **Nous en déduisons que les OPA sont face à la situation de la dernière chance.**

Informations sur le calendrier prévisionnel 2019 :

*2 avril : projet transitoire présenté au Budget

*9 avril : table ronde avec les OS et l'administration pour une dernière concertation.

*Validation du Budget.

*Elaboration de la nouvelle circulaire de gestion et diffusion aux services.

*1^{er} juillet : mise en signature du nouvel arrêté de classification des OPA au Cabinet du Ministre.

Les CCOPA se tiendront au deuxième semestre de l'année avec promotions rétroactives au 1^{er} janvier 2019 dans la nouvelle grille. Pour le moment, l'administration ne touche pas au décret de 1965 ; les primes statutaires sont donc maintenues dans leur ensemble.

Les mauvaises nouvelles : plus de recrutement sous statut OPA, maintien des abattements de zones contrairement à nos revendications.

La CFDT a demandé la revalorisation du rachat des jours de CET : pas de réponse à ce stade.

Nous sollicitons l'administration afin que la nouvelle circulaire facilite les mobilités pour les OPA.

Remboursement CPR : tous les dossiers complets ont été remboursés aux OPA par le FSPOEIE, certains n'ont toutefois pas été traités par les tutelles.

La CFDT suit donc ce nouvel épisode et ne manquera pas de vous tenir informés de son évolution.

Les élus OPA CFDT.